

ASSURANCE

Récupération de 31 millions de dinars sur Cuba

La COTUNACE a réussi courant le mois d'Avril 2017 à recouvrer une créance importante d'environ 13,5 Millions USD soit 31,1 Millions de dinars.

L'affaire remonte à 2001/2002, quand le Groupe Chimique Tunisien livrait à des Entreprises Cubaines d'importantes quantités de produits phosphatiques pour une valeur totale de 6,7 Millions USD mais aucun règlement n'a été effectué depuis et, les livraisons de sucre brut qui devraient permettre l'apurement de cette créance n'ont pas été reçues.

Ces ventes étant assurées par la COTUNACE, celle-ci procédait à l'indemnisation des factures impayées du Groupe Chimique Tunisien le subrogeant ainsi, dans tous ses droits et actions à l'égard de la partie cubaine.

Depuis, la COTUNACE est entrée dans un long et pénible processus de recouvrement de la créance impayée, alternant les voies diplomatiques, parajudiciaires et de négociations directes. La grande difficulté dans ce dossier consistait en la nature du débiteur de statut public dans un pays sous embargo.

La première offre cubaine lors des négociations était de régler uniquement le principal de la dette et ce, en trois ans avec un intérêt de rééchelonnement de 4%.

Les contacts étaient maintenus avec la partie cubaine laquelle a bien voulu reconsidérer sa position et a accepté le règlement de sa dette (principal et intérêts) par des livraisons de sucre

A cet effet, la COTUNACE s'est activée à trouver un acquéreur du sucre roux cubain. Des



On reconnaît à droite Mme Souheila Chabchoub

concertations avancées ont été déployées, en premier lieu, avec l'OCT qui avait des contraintes se rapportant à son calendrier d'approvisionnement, et à la qualité du sucre cubain et en deuxième lieu avec un Trader international de sucre, qui exigeait une commission sur la valeur totale de la dette que la COTUNACE ne pouvait consentir.

C'est sous ces contraintes que Madame Souheila CHABCHOUB PDG de la COTUNACE est allée à la Havane avec comme objectif principal de convaincre la partie cubaine de régler en 2017 et en espèces la totalité de la créance en principal et intérêts.

En dépit d'épuisantes négociations qui ont duré 10 jours, les deux parties cubaine et tunisienne se félicitent d'avoir réussi un accord le 12 avril 2017 aux termes duquel la créance totale sera réglée avant le 30 juin 2017 mettant fin à un différend qui aura duré plus de 15 ans et qui projette dans l'avenir un cadre favorable à la

reprise des relations commerciales entre les deux pays.

Cette réussite confirme de nouveau le rôle stratégique que joue la COTUNACE dans l'économie nationale.

Rappelons que depuis 2012, avec une nouvelle Direction Générale, la COTUNACE a mis en place une nouvelle stratégie de développement à plusieurs axes dont notamment :

- Développement de nouveaux produits d'assurance à l'export
- Elargissement du champ d'intervention de la COTUNACE pour assurer les crédits commerciaux sur le marché local.
- Amélioration du taux de satisfaction des demandes de garantie et montage des garanties sur mesure pour des opérations d'export complexes.
- Mettre à profit la longue expertise de la COTUNACE et dynamiser son rôle en matière de recouvrement à l'échelle nationale et internationale ◀